

DISCOURS LIMINAIRE

de

Mohamed Jamil A. Mulla

Administrateur, Commission saoudienne des communications

Colloque mondial des régulateurs

Genève

3-5 décembre 2001

Monsieur Utsumi, Secrétaire général de l'UIT,
Monsieur Touré, Directeur du Bureau de développement des télécommunications,
Monsieur Jones, Directeur du Bureau des radiocommunications,
Monsieur Zhao, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications,
Chers collègues régulateurs du monde entier,
Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

Bonjour et veuillez recevoir les salutations amicales de l'Arabie saoudite.

C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant cette importante assemblée. Nous remercions l'UIT d'avoir organisé ce colloque mondial des régulateurs des télécommunications et de nous avoir donné l'occasion d'échanger nos vues et de confronter nos expériences réciproques. Je suis particulièrement reconnaissant au Secrétaire général de l'UIT et au Directeur du Bureau de développement de l'honneur qui m'a été fait et de l'occasion qui m'a été donnée d'exprimer mes vues.

Nous sommes parfaitement conscients qu'une révolution de l'information déferle sur le monde. Cette révolution se manifeste le plus clairement dans deux grands domaines: la convergence entre les télécommunications, l'informatique et la radiodiffusion qui amène la constitution d'autoroutes de l'information et la mondialisation des télécommunications. Ces deux caractéristiques saillantes de la révolution de l'information ont des effets de grande portée sur la structure économique et sociale de presque tous les pays et confrontent ces pays, notamment ceux en développement, à de graves défis. Deux solutions sont possibles: relever ces défis pour survivre et prospérer ou bien les ignorer et dépérir dans l'isolement.

Un nouvel environnement des télécommunications s'est créé dans le monde entier autour de mots clés tels que libéralisation, privatisation, concurrence et forces du marché. Dans ce cadre, le Royaume d'Arabie saoudite a décidé de libéraliser son secteur des communications et d'autoriser la libre concurrence afin d'assurer des services de télécommunication satisfaisants et perfectionnés et de mettre en place du matériel de la meilleure qualité dans tout le pays à un prix abordable pour tous les secteurs de l'économie et de la société nationale.

Le Royaume d'Arabie saoudite a pris les premières mesures pour libéraliser le secteur des télécommunications dès 1998 en transformant le prestataire de services de télécommunication gouvernemental en une société portant le nom de Saudi Telecommunications Company (STC). La STC fournit dans la majeure partie du Royaume des services tels la téléphonie filaire, la téléphonie mobile cellulaire et les services satellitaires. A l'heure actuelle, la STC dispose dans ses centraux d'une capacité de 4,5 millions de lignes, environ, avec 3,2 millions de lignes en service et environ 2,5 millions d'abonnés aux services cellulaires. Les services Internet qui se sont rapidement étendus ces dernières années dans le Royaume, sont fournis par plusieurs prestataires. Une expansion est prévue dans les deux ans à venir avec l'ajout d'environ un million de lignes fixes et trois millions et demi d'abonnés cellulaires.

Il est devenu de plus en plus évident que pour développer les installations et les services de télécommunication en Arabie saoudite afin de répondre tant aux objectifs que s'est fixé le gouvernement en matière de politique nationale qu'à la demande prévue, des investissements importants sont nécessaires. D'autre part, beaucoup plus d'opérateurs doivent être autorisés à pénétrer sur le marché. En d'autres termes, on considère qu'une évolution ordonnée de la concurrence s'impose. On est conscient que pour ce faire, il convient de formuler et d'élaborer des politiques claires et de créer un cadre juridique et réglementaire solide qui permette l'application ordonnée et efficace de ces politiques. La loi sur les télécommunications ainsi que l'Ordonnance portant création de l'organisme de réglementation saoudien intitulé la "Saudi Communications Commission" (SCC) ont donc été promulguées et publiées dans le Bulletin officiel au mois de juin de cette année. La Commission en est encore à un stade précoce de sa mise en place mais le travail se poursuit pour en faire un organisme opérationnel efficace.

La SCC a essentiellement pour rôle de mettre en oeuvre la politique stratégique du gouvernement en matière de télécommunications dans le but de créer un environnement favorable à la fourniture dans tout le Royaume de services de pointe, satisfaisants, fiables et d'un coût raisonnable et ce en promouvant et encourageant une concurrence loyale.

L'Ordonnance donne à la Commission un statut juridique et assure son indépendance administrative et financière. Les interventions de la SCC doivent être justes, fermes, équitables, transparentes et impartiales aux yeux de toutes les parties. La SCC se doit de maintenir un équilibre délicat entre les intérêts des trois grandes parties prenantes dans ce domaine que sont le gouvernement, les consommateurs (utilisateurs finals) et les prestataires de services.

La SCC a pour fonction de base de réglementer le secteur des télécommunications et de mettre en oeuvre les politiques, les plans et les programmes approuvés pour assurer un développement ordonné de ce secteur et également d'encourager les investissements. Elle adoptera et fera appliquer des arrêtés réglementant le secteur des télécommunications. La Commission octroiera également aux opérateurs les licences voulues et veillera au respect des conditions prévues dans ces licences.

La SCC, en collaboration avec les parties concernées en Arabie saoudite, réexaminera le Plan national des fréquences. La gestion des moyens limités tels que le spectre des fréquences radioélectriques, les positions orbitales et les ressources de numérotage constitue un élément important des fonctions et des activités de la Commission. Une proposition est à l'étude pour adopter des mesures économiques pour la gestion du spectre en fixant les prix des fréquences au lieu de l'octroi traditionnel de licences d'équipement. La SCC établira la base voulue pour que des prix ou des tarifs justes soient fixés aux divers services de télécommunication et pour encourager la mise en place de nouveaux services. Elle établira des règlements et des redevances pour l'interconnexion, réglera les différends entre les opérateurs et donnera suite aux plaintes des abonnés et aux litiges concernant les services fournis. La Commission encouragera la recherche-développement et les innovations dans le secteur et favorisera le transfert de technologie.

Elle a en priorité les activités suivantes:

- Evaluation et analyse du marché des télécommunications en Arabie saoudite afin de déterminer la structure du marché et la chronologie de l'ouverture ordonnée à la concurrence.
- Elaboration d'arrêtés d'application de la loi sur les télécommunications.
- Etablissement du Règlement intérieur de la SCC.
- Mise en place du cadre d'octroi de licences et préparation des documents de licences pour différents types de prestataires de services notamment la STC, l'opérateur historique.

L'UIT a joué un rôle central dans le développement mondial des télécommunications grâce à ses diverses initiatives et à d'importantes activités dans le secteur des radiocommunications et dans

ceux du développement des télécommunications et de la normalisation. Je suis convaincu que l'Union continuera d'assumer activement son rôle et d'apporter un appui appréciable aux activités variées et importantes tendant à la mise en place d'autorités nationales de réglementation des télécommunications.

En conclusion, je tiens à déclarer que la SCC souhaiterait profiter de l'expérience et des pratiques d'autres organismes de réglementation des télécommunications et poursuivre le dialogue sous forme de correspondance, de visites et de débats dans des enceintes telles que celle-ci.

Je vous remercie de votre aimable attention.